

# **ASSURANCE DES TRANSPORTS DE VALEURS, D'HORLOGERIE ET DE BIJOUTERIE**

---

(Dispositions relatives aux maxima 01.2004)

**Edition 01.2021**

## Assurance des transports de valeurs, d'horlogerie et de bijouterie

### Dispositions relatives aux maxima

(01.2004)

Edition 01.2021 des conditions types proposées par l'ASA.

Les Sociétés peuvent s'en écarter et convenir d'autres conditions.

L'assureur est libéré de toute obligation d'indemniser si les dispositions relatives aux maxima ne sont pas respectées.

Genre de transport: Poste / Fret aérien / Entreprises CEP			
	Maximum en CHF par unité d'expédition pour		
	Papiers-valeurs (1)	Billets de banque et métaux précieux (2)	Horlogerie et bijouterie (3)
<b>Poste Suisse</b> - seulement envois de la poste aux lettres avec signature du destinataire - Suisse + Etranger	selon les CG en vigueur	selon les CG en vigueur	selon les CG en vigueur
<b>Services courrier, express ou paquets (CEP)</b> avec signature du destinataire incl. services de la Poste Suisse - Suisse + Etranger			
<b>Fret aérien</b> (aéroport / aéroport) - fret aérien ordinaire - valuable cargo			
- Maximum par jour et par lieu de destination par poste ou fret aérien - Maximum par jour et par lieu de destination par services courrier, express ou paquets			
<b>Pour les transports accompagnés, les transports routiers confiés à un camionneur ainsi que ceux de et à l'adresse d'entreprises de transport (Poste / Fret aérien), les maxima ci-après sont à respecter:</b>			

	Maximum en CHF par transport pour		
	Papiers- valeurs (1)	Billets de banque et métaux précieux (2)	Horlogerie et bijouterie (3)
<b>Transports accompagnés</b>			
<b>1 Personne</b>			
Suisse / FL		(4)	(4)
Etranger		(4)	(4)
<b>2 Personne</b>			
Suisse / FL		(4)	(4)
Etranger		(4)	(4)
Maximum par jour et par lieu de destination			
<b>Transports routiers par camionneur</b>			
<b>Véhicule entièrement carrossé et doté de superstructures fixes fermées à clé</b>			
Suisse + Etranger			
<b>Véhicules de sécurité</b>			
Suisse / FL		(5)	(5)
Etranger		(5)	(5)
<b>Véhicules blindé</b>			
Suisse + Etranger		(5)	(5)
Maximum par jour et par lieu de destination			

- (1) **Papiers-valeurs**, p.ex. les actions (certificats d'actions), les obligations, les reconnaissances de dettes, les coupons, les chèques barrés, les connaissements
- (2) **Billets de banque**, les pièces de monnaie qui ne sont pas en métal précieux (à l'exclusion des pièces numismatique), les cartes de téléphone, les lots tirés et autres billets gagnants, les chèques non barrés, les chèques Reka, les chèques de voyage, les livrets d'épargne et les timbres-poste destiné à l'affranchissement  
**Métaux précieux**, dont la valeur est au moins égale à la valeur de l'argent, non travaillés, en lingots ou frappés (à l'exclusion des pièces numismatiques)
- (3) **Horlogerie et bijouterie**, les montres, les accessoires et fournitures, les pendulettes, les pendules, à savoir pendules murales et de table, les bijoux en métal précieux, les perles naturelles (y compris les perles de culture), les pierres précieuses, la joaillerie  
**Non applicable pour**: les pendules de parquet, les collections d'échantillons et de présentation, les appareils électriques et électroniques de mesure du temps
- (4) Lors d'utilisation **de sacoches spéciales avec alarme**, les maxima sont doublés.  
Lors d'utilisation **de sacoches spéciales avec alarme et sécurité supplémentaire par la fumée et/ou l'encre** (pour la coloration et la dissuasion), les maxima sont triplés (seulement valables pour les papiers-valeurs, billets de banque et métaux précieux)
- (5) Pour le **chargement / déchargement en dehors des sas de sécurité ainsi qu'en dehors du véhicule**, le maximum est toutefois limité à CHF